audit france
commissariat aux comptes

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUE

Association loi 1901
Siège social : 3 rue Juliette Récamier
75007 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles
SAS au capital de 50 000 €
RCS Nanterre B 333 812 345

UNION FRANÇAISE DES OEUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUE

Association loi 1901
Siège social : 3 rue Juliette Récamier
75007 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'assemblée générale, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur national.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 31 mars 2023

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard
Commissaire aux Comptes

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

BILAN

ACTIF	31.12.2022 Brut	31.12.2022 Amort. & Dépréciation	31.12.2022 Net	31.12.2021 Net	PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	2 621	2 621			Fonds propres (avant affectation)	1 546 772	1 540 071
Terrains					Résultat de l'exercice	40 424	6 701
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	8 815	8 815			Total	**1 587 196**	**1 546 772**
Autres immobilisations corporelles	200 305	145 882	54 423	24 153	***FONDS DEDIES & PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	502 274	302 115
Autres prêts et titres immobilisés	39 248	39 248		0	Provisions pour risques	25 000	25 000
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	353 896	325 763
Total	**250 989**	**196 566**	**54 423**	**24 153**	Total	**881 170**	**652 878**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	39 668		39 668	48 967	Fournisseurs	834 470	895 009
Comptes courants débiteurs - Réseau	933 788	38 326	895 462	445 962	Dettes fiscales et sociales	1 094	155
Autres créances	5 749		5 749	16 371	Comptes courants créditeurs - Réseau	1 095 878	1 476 330
Trésorerie	3 545 381		3 545 381	4 260 037	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	36 257		36 257	24 822	Produits constatés d'avance	177 132	249 167
Total	**4 560 843**	**38 326**	**4 522 517**	**4 796 158**	Total	**2 108 574**	**2 620 660**
Total	**4 811 832**	**234 891**	**4 576 940**	**4 820 311**	**Total**	**4 576 940**	**4 820 311**

COMPTE DE RESULTAT	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 602 218	1 281 199
Ventes de marchandises	250 789	166 583
Prestations de service	450 844	260 856
Subventions d'exploitation	2 815 932	2 896 410
Dons et Mécénat		
Contributions financières	615 352	473 446
Autres produits	60 423	33 413
Reprises sur dépréciations et provisions	87 813	89 773
Utilisations des fonds dédiés	149 957	452 150
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	**6 033 329**	**5 653 830**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	363 505	37 291
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 936 570	4 070 254
Aides financières	1 265 953	1 202 891
Impôts et taxes	3 210	2 152
Salaires		
Charges sociales		
Autres charges	100	
Dotations aux amortissements	13 059	11 303
Dotations aux dépréciations et provisions	115 946	109 514
Reports en fonds dédiés	350 116	279 935
Total	**6 048 459**	**5 713 340**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-15 129**	**-59 510**
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	21 163	19 963
Autres produits financiers	5 750	1 106
Reprises sur dépréciations et provisions	19 853	36 177
Total	**46 766**	**57 247**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions	6 000	
Total	**6 000**	
RESULTAT FINANCIER (II)	**40 766**	**57 247**
RESULTAT COURANT (I + II)	**25 637**	**-2 263**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	711	410
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	49 257	89 904
Total	**49 968**	**90 314**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	7 958	36 611
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	27 223	44 738
Total	**35 181**	**81 349**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**14 787**	**8 965**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**40 424**	**6 701**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	261 348	151 380
Total	261 348	151 380
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	261 348	151 380
Total	261 348	151 380

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui dégage un excédent de 40 423,79 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les comptes annuels sont composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association :

Fédération affinitaire multisport, fondée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement comprend des personnes morales et physiques ayant pour but principal ou accessoire et le développement des activités physiques, sportives et de pleine nature.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Immobilisations	**Au 01.01.2022**	**Acquisitions**	**Cessions / Rebuts**	**Au 31.12.2022**
Brevets & Marques	610.00	0.00	0.00	610.00
Licences & Logiciels	2 010.73	0.00	0.00	2 010.73
Matériel à Usage Educatif	8 814.55	0.00	0.00	8 814.55
Installations & Agencements	40 528.80	37 703.05	0.00	78 231.85
Matériel de Bureau & Informatique	73 720.12	3 477.60	0.00	77 197.72
Mobilier	42 727.28	2 148.60	0.00	44 875.88
Total	**168 411.48**	**43 329.25**	**0.00**	**211 740.73**

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisitions :
- Installations & Agencements : Rénovation de bureaux et changement du bloc climatisation dans le local informatique
- Matériel de Bureau & Informatique : (2 ordinateurs portables)
- Mobilier : (3 bureaux, 6 chaises de réunion et un fauteuil de bureau)

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	**Au 01.01.2022**	**Dotations**	**Reprises**	**Au 31.12.2022**
Brevets & Marques	610.00	0.00	0.00	610.00
Licences & Logiciels	2 010.73	0.00	0.00	2 010.73
Matériel à Usage Educatif	8 814.55	0.00	0.00	8 814.55
Installations & Agencements	40 528.80	2 351.45	0.00	42 880.25
Matériel de Bureau & Informatique	58 814.50	8 295.63	0.00	67 110.13
Mobilier	33 480.20	2°411.68	0.00	35 891.88
Total	**144 258.78**	**13 058.76**	**0.00**	**157 317.54**

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts	39 248.21	24 524.93	14 723.28
Autres prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnements			

3.Stocks

Aucun stock valorisé au 31.12.2022

4. Clients & Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	31 846.60		31 846.60
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	**31 846.60**		**31 846.60**

5. Comptes courants débiteurs - Réseau

	Brut	Dépréciations	Net
Comités UFOLEP	570 686,77	38 325.61	532 361,16
Structures associées	350 914.78		350 914.78
Avances et acomptes - Réseau	12 186.50		12 186.50
Total	**933 788.05**	**38 325.61**	**895 462,44**

6. Autres créances

Avances et acomptes	**5 749.28**

7. Trésorerie

Comptes à Terme	600 000.00
Parts Sociales	4 404.57
Compte Courant	1 501 876.98
Compte Associé Carte bleue	1 717.72
Livret A :	83 263.46
Livret Sociétaire	1 225 807.31
Intérêts Courus à Recevoir	128 118.68
Caisse en euros :	184.57
Caisse en devises	7.33
	3 545 380.62

8. Charges constatées d'avance

Maintenance plateforme Innovance	2 101.16
Maintenance logiciels comptables	3 096.55
Abonnement logiciel de gestion des notes de frais	3 015.72
Outil Formation en Ligne	8 938.51
Module de Gestion UFOMOTO	6 633.87
Quote Part abonnement SNCF	3 230.66
Location Photocopieur-Imprimantes	2 325.23
Cotisation Partenaire	2 400.00
Autres	4 514.98
	36 256.68

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2.Subventions d'investissement

Néant.

3.Fonds dédiés

Tiers	Au 01.01.2022	Dotations	Reprises	Au 31.12.2022
ANCT	11 090.00	0.00	2 541.51	8 548.49
Ministère des Sports	11 090.00	0.00	0.00	11 090.00
ANCT	25 770.00	0.00	0.00	25 770.00
PJJ	10 833.34	0.00	10 833.34	0.00
ANS	46 670.00	0.00	46 670.00	0.00
Ministère de l'Intérieur	18 161.78	0.00	0.00	18 161.78
PJJ	60 000.00	0.00	9 000.00	51 000.00
ANCT	93 500.00	0.00	62 750.00	30 750.00
Ministère des Sports	25 000.00	0.00	0.00	25 000.00
Ministère de l'Intérieur	0.00	19 574.19	0.00	19 574.19
ANCV	0.00	199 584.19	0.00	199 584.19
ANCT	0.00	25 770.00	0.00	25 770.00
PJJ	0.00	93 187.47	0.00	93 187.47
ANS	0.00	12 000.00	0.00	12 000.00
Total	**302 115.12**	**350 115.85**	**149 956.63**	**502 274.34**

4. Provisions et dépréciations

Provisions & Dépréciations	Au 01.01.2022	Dotations	Reprises	Au 31.12.2022
Pour Risques	25 000.00	0.00	0.00	25 000.00
Total 1	**25 000.00**	**0.00**	**0.00**	**25 000.00**
Pour Engagements Retraite (1)	241 763.00	31 946.00	3 813.00	269 896.00
Pour Charges	84 000.00	84 000.00	84 000.00	84 000.00
Total 2	**325 763.00**	**115 946.00**	**87 813.00**	**353 896.00**
Pour Dépréciation des Comptes courants	60 359.26	27 223.03	49 256.68	38 325.61
Pour Dépréciation des Immobilisations Financières	53 101.34	6 000.00	19 853.13	39 248.21
Total 3	**113 460.60**	**33 223.03**	**69 109.81**	**77 573.82**
Total 1 +2+3	**464 223.60**	**149 169.03**	**156 922.81**	**456 469.82**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées
Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	247 470.83
Fournisseurs, factures non parvenues	586 999.01
	834 469.84

7. Dettes fiscales et sociales

Impôts sur les produits financiers à payer :	**1 094.00**

8. Comptes courants créditeurs - Réseau

Comités UFOLEP	828 143.87
Structures associés	15 463.62
Réseau, factures non parvenues	252 270.99
	1 095 878.48

9. Autres dettes
Néant

10 Produits constatés d'avance

Subvention du 01.01.2023 au 30.11.2023 Ministère de la Justice	119 166.66
Subvention Fondation de France	10 000.00
Subvention DRAJES	47 400.00
Inscriptions Nationaux 2023	240.00
Inscriptions Stage 2023	325.00
	177 131.66

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Droits d'inscription Manifestations	124 516.00	0.00
Droits d'inscription Stages	200 826.56	176 343.22
Recettes Diverses	121 135.45	81 513.00
Recettes des Manifestations	766.00	0.00
Prestation de Service (Intervention)	3 600.00	3 000 .00
Total Prestations	**450 844.01**	**260 856.52**

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères – ANS	1°480 855.49	1 003 300.00
ANCT	225 770.00	525 770.00
Autres Collectivités Publiques	508 395.00	609 440.34
Communauté européenne	0.00	0.00
ANS Valorisation du Personnel	600 912.00	757 900.00
Total	**2 815 932.49**	**2 896 410.34**

3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Ligue de l'enseignement & APAC	558°454.55	423 092.94
Contributions Hors Réseau	56 897.90	50 352.80
Total	**615 352.55**	**473 445.74**

4. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Contractualisation	138 536.33	308 079.60
Formation	47 866.90	50 196.00
Cahier des Charges	113 794.98	29 528.56
Déplacement des Sportifs	99 500.60	2 487.60
Diverses	866 254.38	812 598.96
Total	**1 265 953.19**	**1 202 890.72**

5. Produits exceptionnels

Reversement APAC	711.00
Reprises de provision pour dépréciation de créances	49 256.68
	49 967.68

6. Charges exceptionnelles

Provision pour dépréciation de créances	27 223.03
Charges sur Exercices Antérieurs	7 957.98
	35 181.01

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectifs mis à disposition

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	**E.T.P.** (2)	**Effectif** (1)	**E.T.P.** (2)
Cadres	5	5	5	5
Agent de Maitrise	11	10.3	11	9.8
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, …)	2	2	6	6
Cadres Ministère des Sports	4	4	4	4
Total	**22**	**21.3**	**20**	**18.8**

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants
Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué que le Président de l'association est mis à disposition de l'UFOLEP par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour exercer les fonctions de Président. L'UFOLEP rembourse au Ministère chargé des sports la totalité des émoluments et des charges sociales afférentes à cette mise à disposition, conformément aux résolutions votées lors de l'assemblée générale de Bar-le-Duc des 14 et 15 avril 2018 et de l'article 15 des statuts de l'association.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée
Un contrat de location en cours depuis le 01/01/2022 sur 48 mois concernant un photocopieur et 7 imprimantes.
Pour l'année 2022 le montant des redevances payées s'élève à 9291.35.
Le montant des redevances restant à payer s'élève à 27 902.76.
Une partie des redevances payées est refacturé à l'USEP Nationale selon l'utilisation du matériel.

4. Autres engagements hors bilan
Néant

5. Contributions volontaires en nature
a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature
La mise à disposition des locaux de l'UFOLEP par la Ligue de l'Enseignement représente une surface d'occupation de 213,50 m2. Cette mise à disposition est comptabilisée en charge et en produit pour la somme de 119 773,50 €.

La valorisation de la mise à disposition des salariés fonctionnaires affectés par le Ministère chargé des sports auprès de l'UFOLEP sur l'ensemble du territoire national été estimée en charges et en produits pour la somme de 600 912,00 €.

b) Bénévolat / Personnel bénévole
Le bénévolat a été valorisé à hauteur de 261 348 € pour l'année 2022.

Pour l'année 2022, ont été valorisées les réunions de bureau, comité directeur, de commissions nationales sportives, de la commission statuts & règlements, le rassemblement journées fédérales ainsi que les officiels et les élus sur les manifestations nationales sportives.
Le mode de calcul est le suivant : nombre de personnes X nombre d'heures de réunions X un taux horaire sur la base de 2 fois le smic chargé soit 29 euros.